

Le présent document contient des renseignements de base qui pourraient vous intéresser à propos du Portefeuille FNB d'actions Franklin – Série FT. Pour plus de détails, consultez le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, faites-en la demande à votre représentant ou communiquez avec la Société de Placements Franklin Templeton (Franklin Templeton) en composant le 1.800.897.7281, en envoyant un courriel à service.CAN.franklintempleton@fisglobal.com ou en consultant le site www.franklintempleton.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Codes du fonds :	CAD : TML6261, TML6262 (ADM)	Gestionnaire du fonds :	Société de Placements Franklin Templeton
Date de création de la série :	05 juin 2024	Gestionnaire de portefeuille :	Société de Placements Franklin Templeton
Valeur totale du fonds au 31 mars 2025 :	8,4 millions \$	Distributions :	Mensuelles; les distributions seront réinvesties, sauf si vous choisissez de recevoir des liquidités
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,22 %	Placement minimal :	Placement initial 5 000 \$ Placements supplémentaires 100 \$ Versements préautorisés 50 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Le portefeuille vise à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié conçu pour procurer une appréciation du capital à long terme principalement au moyen de placements dans des FNB qui investissent dans des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le portefeuille peut également investir dans d'autres fonds communs de placement ou investir directement dans des titres de capitaux propres et dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie. Dans des conditions normales de marché, le portefeuille présentera une composition optimale de l'actif selon des fourchettes de 90 % à 100 % pour les titres de capitaux propres et de 0 % à 10 % pour les titres de créance. Conformément aux stratégies de placement du fonds, la répartition de l'actif peut changer au fil du temps afin de refléter les perspectives à jour et à long terme du conseiller en valeurs à l'égard de chaque catégorie d'actif.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements détenus par le fonds au 31 mars 2025. Les placements du fonds sont appelés à changer.

Les 10 principaux placements (31 mars 2025)

Portefeuille de placements (31 mars 2025)

Cette information n'est pas disponible, car le fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer le niveau de risque d'un fonds est d'examiner l'ampleur des variations de son rendement avec le temps. C'est ce qu'on appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Franklin Templeton estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Méthode de classification des risques d'investissement » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme c'est le cas pour la plupart des fonds communs de placement, le fonds n'offre aucune garantie. Il est possible que vous ne puissiez pas récupérer l'argent que vous avez investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de Série FT du fonds au cours des dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de Série FT du fonds au cours des dernières années civiles. Cette donnée n'est pas disponible, car la série n'existe pas depuis au moins une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section vous indique le meilleur et le pire rendement des parts de Série FT du fonds sur trois mois. Cette information n'est pas disponible, car la série n'existe pas depuis au moins une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de Série FT du fonds. Cette information n'est pas disponible, car la série n'existe pas depuis au moins douze mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un fonds qui vise à la fois des gains en capital et un revenu, en mettant l'accent sur le premier élément
- investissent à moyen terme ou à long terme

Cette série recherche aussi des flux de trésorerie mensuels réguliers provenant de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Les parts de Série FT sont seulement offertes aux investisseurs approuvés par Franklin Templeton, pour qui les frais de distribution ne sont pas facturés par Franklin Templeton.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèce ou réinvesties.

Quels sont les coûts?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de Série FT du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les séries, les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a pas de frais d'acquisition pour les parts de Série FT du fonds.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils ont une incidence sur votre portefeuille parce qu'ils diminuent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2024, les frais de la Série FT correspondaient à 0,29 % de la valeur de cette série. Cela équivaut à 2,90 \$ pour chaque placement de 1 000 \$.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration à taux fixe et de tous les frais d'exploitation qui ne sont pas couverts par les frais d'administration à taux fixe.	0,22 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,07 %
Frais de la série	0,29 %

Renseignements sur la commission de suivi

Franklin Templeton ne verse aucune commission de suivi à la société de votre représentant pour les parts de Série FT. Pour obtenir d'autres renseignements, consultez la rubrique « Frais de la société du représentant » ci-après.

3. AUTRES FRAIS

Il est possible que vous ayez à payer d'autres frais au moment de l'achat, de la détention, de la vente ou d'une substitution des parts du fonds.

Frais	Montant payé
Frais de la société du représentant	Aucune commission de suivi n'est payée à la société de votre représentant par Franklin Templeton pour cette série. Vous pouvez aussi choisir d'acheter et de détenir des parts de cette série dans un compte avec rémunération sous forme d'honoraires auprès de la société de votre représentant. Dans cette éventualité, vous négociez les frais, et les versez directement à la société de votre représentant.
Frais de conseils en placement	Si vous ne détenez pas de parts de cette série dans un compte avec rémunération sous forme d'honoraires auprès de la société de votre représentant, vous pouvez en acheter en retenant notre option de frais de conseils en placement. Si vous vous prévalez de cette option, Franklin Templeton percevra les frais (majorés des taxes applicables) pour le compte de la société de votre représentant en rachetant des parts de cette série du fonds dans votre compte et en versant le produit du rachat à la société de votre représentant. Selon cette option, le plafond annuel des frais de conseils en placement que nous percevons pour le compte de la société de votre représentant s'élève à 1,50 %.
Frais de substitution	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts faisant l'objet de la substitution. Vous négociez ces frais avec la société de votre représentant, et les lui versez. Si vous substituez des parts de Série FT du fonds à des parts de Série FT d'un autre fonds, aucuns frais ne seront payables. La société de votre représentant peut vous imputer des frais pour les substitutions de la Série FT à une autre série.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Franklin Templeton ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Société de Placements Franklin Templeton

5000, rue Yonge, bureau 900
Toronto (Ontario) M2N 0A7
Service à la clientèle sans frais : 1.800.897.7281
Courriel : service.CAN.franklintempleton@fisglobal.com
www.franklintempleton.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.